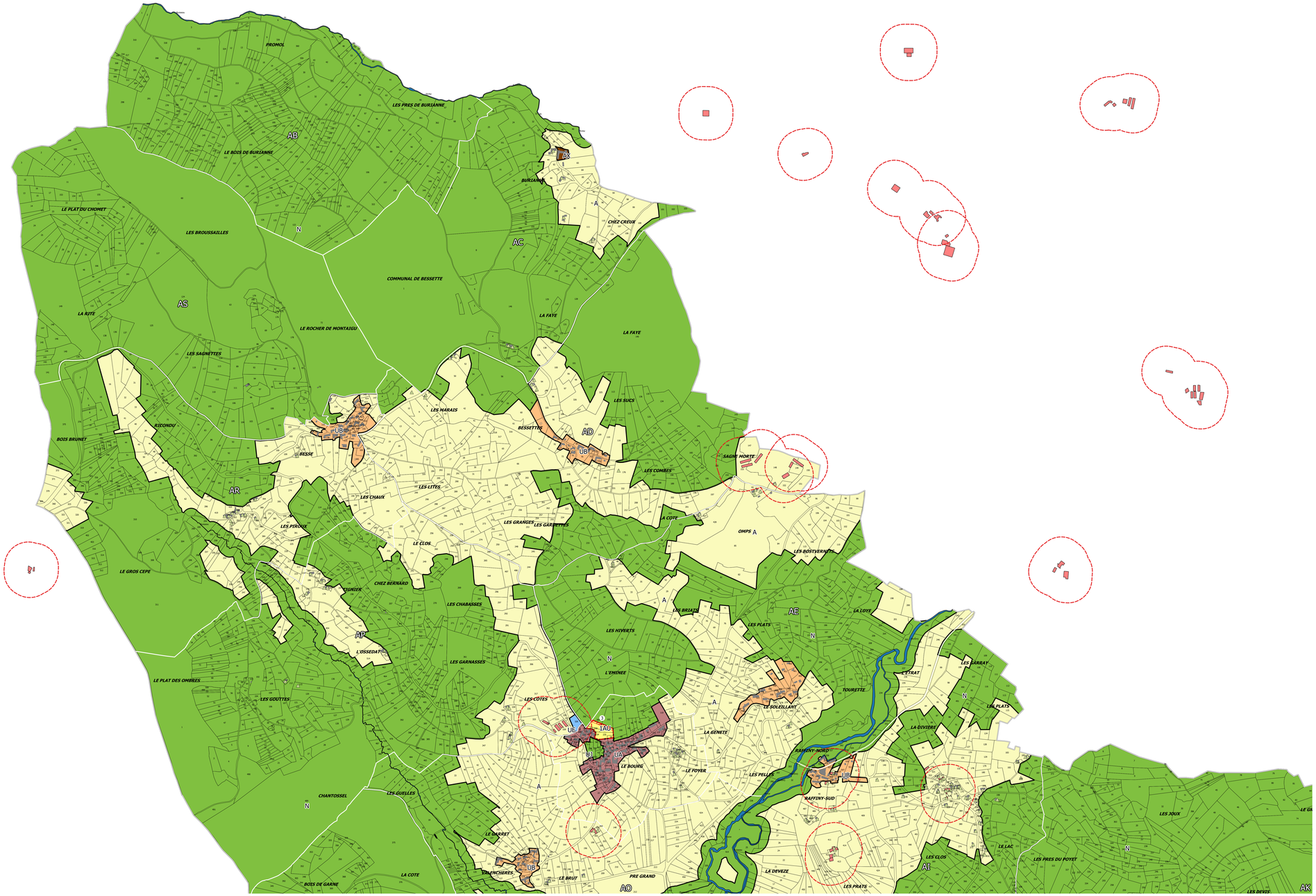

Légende

Zones U - Zones urbanisées

- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- Zone UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
- Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, campings, stationnements, maisons de retraite
- Zone UJ : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales

Zones Au - Zones à urbaniser

- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

Zones A - Zones agricoles

- Zone A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
- Zone AX : Zone agricole dédiée à l'accueil d'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux, ou des annexes

Zones N - Zones naturelles

- Zone N : Zone naturelle

Dispositions réglementaires particulières

- Emplacements réservés
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Constructions pouvant changer de destination

Autres

- Constructions neuves
- Périmètres de réciprocité associés aux bâtiments agricoles
- Constructions à usage agricole, à titre indicatif non réglementaire

N
O E
S

N° ER PLU	Bénéficiaire	Objet	Surfaces
3	Commune de Saint Romain	Création d'une voi de 8 mètres d'emprise	789 m²

0 200 400 600 800 m

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Saint Romain

Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Nord"
1/5000

G2C territoires
Parc d'activités Les Portes du Dauphiné
51 rue Ampère
69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
04 72 47 86 69

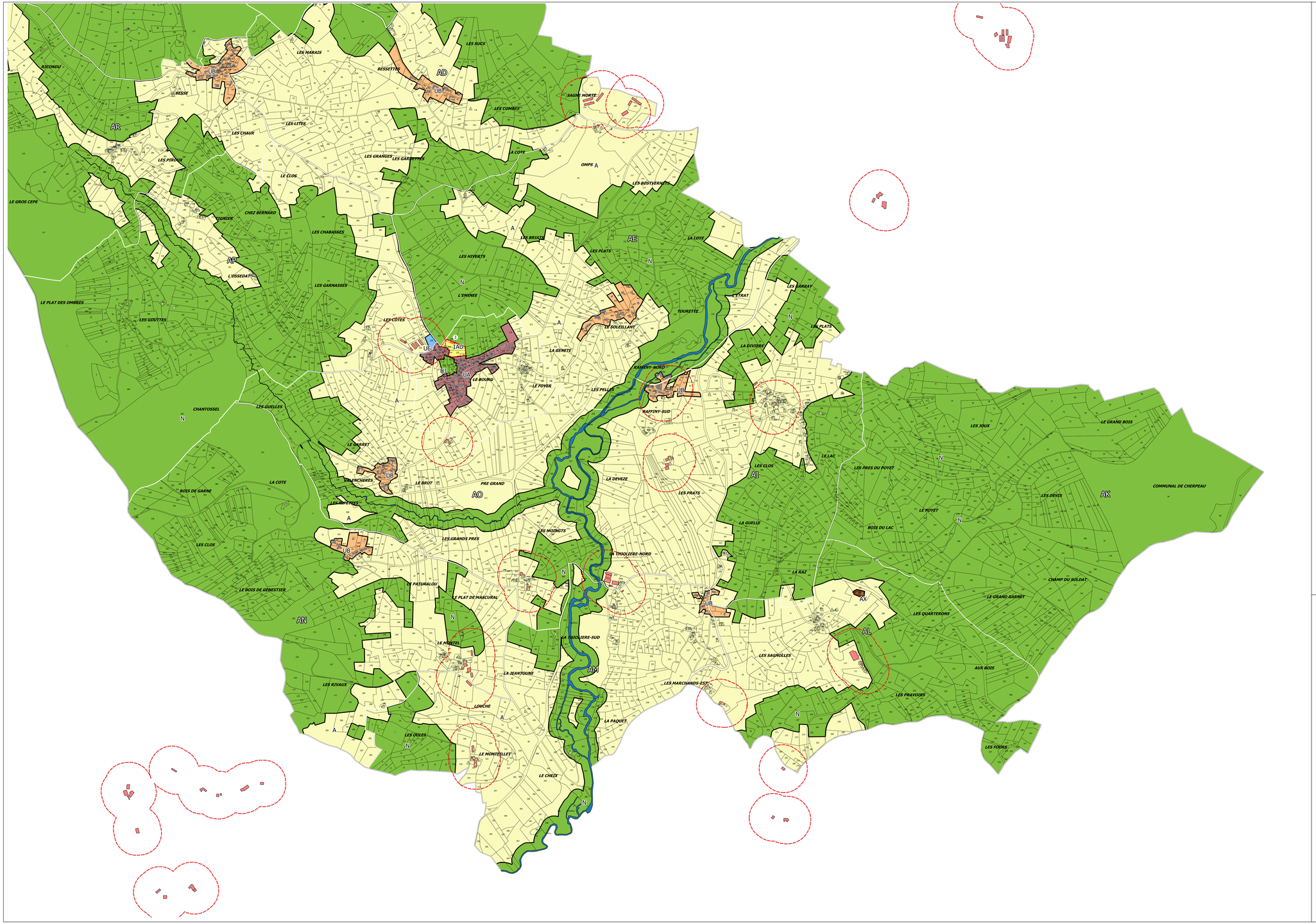

Légende

Zones U - Zones urbanisées

- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- Zone UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
- Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, campings, stationnements, maisons de retraite
- Zone UJ : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales

Zones Au - Zones à urbaniser

- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

Zones A - Zones agricoles

- Zone A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
- Zone AX : Zone agricole dédiée à l'accueil d'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux, ou des annexes

Zones N - Zones naturelles

- Zone N : Zone naturelle

Dispositions réglementaires particulières

- Emplacements réservés
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Constructions pouvant changer de destination

Autres

- Constructions neuves
- Périmètres de réciprocité associés aux bâtiments agricoles
- Constructions à usage agricole, à titre indicatif non réglementaire

N
O E
S

N° ER PLU	Bénéficiaire	Objet	Surfaces
3	Commune de Saint Romain	Création d'une voi de 8 mètres d'emprise	789 m²

0 200 400 600 800 m

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Saint Romain

Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Sud"
1/5000

G2C territoires
Parc d'activités Les Portes du Dauphiné
51 rue Ampère
69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
04 72 47 86 69